

LES AVEYRINADES

REGLEMENT 2016

Présentation

Le collectif d'associations composé de l'Office du Tourisme des Avenières et de Veyrins-Thuellin, de l'Atelier T.A.3., organise « LES AVEYRINADES », Festival amateur de spectacles vivants (théâtre, mime, marionnettes, théâtre enfants, musique, etc.....)

Dates

Le festival aura lieu du Mercredi 27 au samedi 30 avril 2016 inclus.

Les candidatures sont recevables jusqu'au 30 Novembre 2015. Les troupes candidates seront informées de ce choix au plus tard le 8 février 2016.

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

- Présentation complète du dossier d'inscription.
- Qualité du spectacle.
- Pour juger de la qualité, le comité de sélection devra avoir vu le spectacle (soit en représentation, soit en répétition). Au plus tard le 15 Janvier 2016.

Lieux de représentation

Le matériel de scène et la technique son et lumière seront mis à disposition des troupes le matin de la représentation. Pour tout renseignement technique, les troupes sélectionnées seront mises en contact avec le régisseur du Festival.

Conditions d'accueil

Les troupes seront accueillies dans les conditions suivantes :

- La demande d'autorisation auprès de la SACD doit être faite par chaque troupe, et le n°d'autorisation est à fournir au moment de l'inscription.
- Le paiement des droits d'auteur à la SACD sera à la charge des organisateurs.

-La troupe recevra une indemnité de déplacement kilométrique sur la base de 0,60€/véhicule sachant que nous comptabiliserons 4 personnes par voiture. Exemple: pour 7 personnes, 2 véhicules seront pris en compte.

L'indemnité ne pourra être supérieure à 600€ pour la troupe. Mode de calcul = itinéraire : lieu du siège de la compagnie au lieu du festival aller retour (kilométrage relevé sur www.viamichelin.com, trajet le plus court).

- Pour leur permettre d'assister gratuitement à l'ensemble des spectacles du festival, chaque comédien des troupes sélectionnées + technicien(s), recevra un Pass pour l'ensemble des spectacles.

- Un repas festif aura lieu entre comédiens et organisateurs. Tous les participants sont invités à se rencontrer et faire la fête. (Pensez à vos guitares, mirlitons et guimbardes....). Afin que les troupes puissent participer à tout le festival, l'O.T. pourra vous donner une liste de gîtes, chambres d'hôtes et hôtels et aussi quelques hébergements chez l'habitant.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être renseigné par chaque troupe. Il contient les éléments suivants :

- (*) Fiche de candidature pouvant être faite en ligne.
- (*) Autorisation SACD avec le n° du dossier.
- (*) Attestation d'assurance responsabilité civile de la troupe.
- (*) Un dossier de presse présentant la troupe et la pièce proposée.
- (*) Plan de feu + moyens techniques nécessaires.
- (*) Un chèque de 10€ à l'ordre de « Les Aveyrinades » pour frais de dossier, nonremboursable.
- (*) Un chèque de caution de 100 € à l'ordre de « Les Aveyrinades » En cas de non sélection il sera retourné fin mars 2016 et pour les troupes sélectionnées, après le festival.

En cas d'annulation de la part de la troupe après le 15mars 2016, le chèque de caution sera débité.

- Photos et si possible vidéo.
- Affiche du spectacle format A3 (et si possible une version informatique au format .JPG)
- Les dossiers de candidature devront être retournés par courrier et/ou e-mail au plus tard le 30 Novembre 2015 à :

OFFICE DE TOURISME DES AVENIERES – VEYRINS THUELLIN
110 avenue Général Jacques Guillermez
38630 LES AVENIERES
Tel: 04 74 33 66 22
Courriel : ot@lesavenieres.fr
Site web: <http://lesaveyrinades.blogspot.com>



(*) Les pièces précédées de ce signe sont indispensables pour la prise en compte du dossier.